



SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 5 OCTOBRE
A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de Le PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COUSINEY, le Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : MMES LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, CREPEAU, BEYNEIX, DUBERGEY ET MM COUSINEY, BILLION, DAULON, PAUZAT, LORRIOT, FAVREAU, MACEDO, LABREZE.

POUVOIR : MME BENNAMIAS DONNE POUVOIR A M. DAULON ET MME BAISSAS DONNE POUVOIR A MME LECOEVRE

Monsieur Didier LABREZE a été nommé secrétaire de séance.

N 2021 - 56 : Colis des aînés

Concernant les colis des aînés ou la possibilité d'un repas de fin d'année soumis par Monsieur PAUZAT, Madame LECOEVRE dit qu'il faut chiffrer les deux propositions mais aussi faire un état du nombre de personnes intéressées par le repas de fin d'année. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal après analyse du sondage réalisé auprès des personnes âgées de 65 ans et plus.

N 2021 - 57 : Travaux de voirie - suivi

La société SERVICAD sollicitée pour la réfection du chemin des Sables, de la côte de Lataste et du chemin de la Gravette a délivré des devis de travaux dont le montant approche les 600 000 euros.

Devant le coût, Mrs DAULON et LORRIOT signalent que le montant prévu initialement était de 250 000 euros avec en plus l'obtention d'une DETR.

Le conseil municipal ne valide pas les devis.

De plus, Monsieur le Maire signale qu'en cas de désengagement de la commune avec Servicad des pénalités sont possibles, le montant n'est pas chiffré.

Monsieur le Maire va prendre contact auprès de Gironde Ressources pour éventuellement saisir un avocat afin d'éviter les pénalités.

D 2021 - 58 : Ressources humaines – Lignes directrices de gestion – Taux de promotion

Madame LECOEVRE présente le sujet.

Le vote pour un taux à 100% : 14 pour, une abstention Monsieur PAUZAT.

D 2021 - 59 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Suite à la vacance du poste, Monsieur le Maire déclare que la candidature de Madame LORTIE a été retenue suite à un entretien par visioconférence.

Madame LORTIE est adjoint administratif de catégorie C.

Le conseil vote la création d'un poste d'adjoint administratif qui est nécessaire pour la venue de Mme LORTIE : 12 pour, 3 contre Mme BENNAMIAS, M. DAULON et M. PAUZAT.

Le montant de la prime de fonction publique concernant le salaire de Mme LORTIE sera évalué au prochain conseil municipal.

D 2021 - 60 : Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet

Le conseil doit voter la suppression du poste de rédacteur : 13 pour, 2 contre Mme BENNAMIAS et M. DAULON.

Questions diverses

- Dégradations de l'Eglise :

Rien de nouveau concernant l'enquête. Monsieur LABREZE reproche à Monsieur le Maire de ne pas avoir déposé plainte car ce dernier se doit d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur la commune. M. le Maire a répondu à M. LABREZE en expliquant qu'il a contacté la gendarmerie et que cette dernière lui a répondu par un mail qu'il nous a lu en CM disant qu'il n'avait pas besoin de porter plainte à son tour.

- Animaux errants :

Monsieur le Maire nous signale qu'il est souvent dérangé pour intervenir pour la capture des chiens errants. La société SACPA peut intervenir moyennant une convention de 400 euros par an plus environ 100€ par animal récupéré et amené dans une structure adaptée. Monsieur le Maire se propose pour demander, auprès de la CDC, l'étude d'une mutualisation du traitement des animaux errants.

A l'unanimité le conseil vote pour une adhésion à la SACPA.

- Formations :

Monsieur le Maire nous déclare que l'employé communal est inscrit au CACES de catégorie A.

- ADELPHA :

Afin de protéger le vignoble, la culture en général mais également le matériel, les habitations...contre la grêle, Monsieur le Maire émet le souhait de souscrire un contrat chez Adelpha pour un coût de 100 euros par an.

Le conseil vote pour 13, contre 2 : Mme BENNAMIAS et M. DAULON

- OAP :

Monsieur BILLION propose la préemption des terrains 98 et 101.

Les membres du conseil donnent leurs avis : 9 pour, 3 contre M. FAVREAU, M. MACEDO et M. LABREZE, 3 abstentions Mme BENNAMIAS, M. DAULON et M. LORRIOT

- Commission CCID :

Monsieur PAUZAT demande qu'elles sont les personnes qui composent cette commission. Cette dernière est composée de 6 titulaires. Monsieur le Maire déclare que Mme ROUSSILLON est démissionnaire de cette commission. Un membre de la liste suppléant devra venir compléter la liste des titulaires.

- Logements communaux et écoles :

Il est demandé à la commission bâtiments où en sont les futurs travaux pour l'école, Monsieur PAUZAT propose que ce soit présenté au prochain conseil municipal. Madame DUBERGEY affirme que des devis de rénovation de deux logements communaux seront présentés au prochain conseil.

- Maison médicale :

Monsieur LORRIOT nous informe que le projet Maison médicale prend forme. Une réunion avec des professionnels de santé a été tenue (médecins, infirmiers) des rendez-vous sont programmés avec le Pôle Territorial, le Sous-Préfet. L'ARS a elle aussi été contactée.

Fin de séance à 20H45